



TABLEAU DES GARANTIES

CAP SCHENGEN
POLICE N°IB1800340FRFO1

GARANTIES	MONTANTS
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	
Rapatricement ou transport sanitaire	Frais réels
Accompagnement lors du rapatriement ou transport	Titre de transport
Présence en cas d'hospitalisation	Titre de transport
Prolongation de séjour à l'hôtel	Frais d'hôtel 80 € par jour, Maxi 10 jours*
Frais hôteliers	Frais d'hôtel 80 € par jour, Maxi 10 jours
Remboursement complémentaire des frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation à l'étranger et avance de frais médicaux	30 000 € par personne maxi 150 000 € par événement
Franchise par dossier frais médicaux	0 €
Frais dentaires d'urgence	150 €
Transport du corps en cas de décès <ul style="list-style-type: none"> · Rapatriement du corps · Frais funéraires nécessaires au transport · Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant assuré · Formalités décès 	Frais réels 2 000 € Titre de transport Titre de transport d'un membre de la famille + frais d'hôtel 80 € par jour, Maxi 2 nuits
Retour prématuré	Titre de transport
Paiement des frais de recherche ou de secours (en montagne, uniquement sur piste de ski balisée)	4 000 € par personne 8 000 € par évènement
Retour des enfants de moins de 15 ans	Titre de transport
Maladie ou accident d'un de vos enfants mineurs ou handicapés	Frais de transport
Envoi de médicaments à l'étranger	Frais d'envoi
Avance de fonds à l'étranger	1 500 €
Transmission de message à l'étranger	Frais réels
Poursuite de votre mission professionnelle	Frais de transport
Assistance juridique à l'étranger <ul style="list-style-type: none"> · Paiement d'honoraires · Avance de la caution pénale 	1 500 € 7 500 €

GARANTIES	MONTANTS
RESPONSABILITÉ CIVILE	
Dommages corporels, matériels et immatériels	4 500 000 €
Dommages matériels et immatériels seuls	75 000 €
Franchise par dossier	100 €

PRISE D'EFFET

Assistance : le jour du départ prévu – lieu de convocation de l'organisateur.

Autres garanties : le jour du départ prévu – lieu de convocation de l'organisateur.

EXPIRATION DES GARANTIES

Assistance : le jour du retour prévu de voyage (lieu de dispersion du groupe).

Autres garanties : le jour du retour prévu de voyage (lieu de dispersion du groupe).

**Durée étendue à 14 nuits, sur décision des médecins d'EUROP ASSISTANCE, en cas de suspicion ou de Maladie avérée, en vue d'éviter un risque de propagation de ladite maladie dans un contexte épidémique ou pandémique.*



Aon France
 agissant sous le nom commercial **Chapka Assurances**.
Siège social
 31-35 rue de la Fédération, 75717 Paris Cedex 15
 t +33(0)1 47 83 10 10
 aon.fr

N° ORIAS 07 001 560
 SAS au capital de 46 027 140 euros
 414 572 248 RCS Paris
 N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248
 Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-7 et L.512-6 du Code des assurances

